

La présente décision
affichée le 13/03/2018
et transmise au représentant de l'Etat
le 13/03/2018
est exécutoire depuis cette date.

Accusé de réception en préfecture
041-200046050-20180312-20180312-2-DE
12 MARS 2018
Date de télétransmission : 13/03/2018
Date de réception préfecture : 13/03/2018

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-huit, le 12 mars, à 14h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 2 mars 2018

Présents : (29)

Collège Région : Claude GREFF, Pierre COMMANDEUR

Collège Département de Loir-et-Cher : Catherine LHERITIER, Jean-Marie JANSSENS, Bernard PILLEFER,

Collège Département d'Indre-et-Loire : Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER,

Collège EPCI 41 : François BORDE, Philippe MERCIER, Jean-François MEZILLE, Didier TARQUIS, Michel BEAUMONT, Laurent ALLANIC, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Raphaël HOUGNON, Hubert AZEMARD, Bernard GIRAULT,

Collège EPCI 37 : Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Jean-Marie VANNIER, Marc HAMON, Pierre DOURTHE, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Jocelyn GARCONNET

Absents : (25)

Collège Région : Sabrina HAMADI, Pascal USSEGLIO,

Collège Département de Loir-et-Cher : Nicolas PERRUCHOT, Pascal BIOULAC,

Collège Département d'Indre-et-Loire : Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, Pierre LOUAULT,

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Michel BIGUIER, André BOISSONNET, Roland BINGLER, Joël DEBUIGNE, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIERE,

Collège EPCI 37 : Jean Claude OMONT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Olivier VIÉMONT, Michel CHEVET, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON

Personnes ayant donné pouvoir : (12)

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER,
Pascal BIOULAC à Jean-Marie JANSSENS,
Pierre LOUAULT à Jean-Pierre GASCHET,
Stéphane BAUDU à Catherine LHERITIER,
Jean GASIGLIA à François BORDE,
Bernard BONHOMME à Philippe MERCIER,

André BOISSONNET à Jean-François MEZILLE,
Joël DEBUIGNE à Laurent ALLANIC,
Jean-Claude OMONT à Jocelyne COCHIN,
Christian PIMBERT à Thierry BRUNET,
Jean-Serge HURTEVENT à Sylvie GINER,
Éric MARTELLIERE à BERNARD GIRAULT

Pour : 41 (73 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 2. Création et Révision des AP/CP

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP/CP nouvelles. Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ces ouvertures. Une synthèse des Autorisations de Programme est annexée au Budget Primitif 2018.

Il est rappelé que le vote du Conseil syndical sur ces AP/CP porte sur le montant total de l'AP et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP.

1. Budget principal (TTC)

Le total de *l'AP/CP Études (AMO 2015)* est augmenté de 60 594 € et atteint 300 000 €. Initialement votée pour la période de 2015-2017, il est proposé d'augmenter sa durée jusqu'en 2019.

En 2017, 68 642 € ont été payés dont 34 957 € à la société Kube pour son suivi du marché de travaux, 7 765 € à la société Dotic et 25 920 € à Orange pour des études de PRM spécifiques.

Le CP 2018 s'élève à 90 000 €, il intègre le solde de la mission d'AMO suivi des travaux de montée en débit (Kube) et des études destinées à la mise en conformité des données de montée en débit au référentiel national (GraceTHD) et des DOE.

Le total de *l'AP/CP Réalisation des opérations de Montée en Débit (FttN)* est diminué de 3 213 655 € et atteint 13 232 842 €.

En 2017, les travaux du programme 1 ont été réceptionnés par le Syndicat et les paiements soldés.

Le CP 2018 s'élève à 2 312 931 €. Il s'agit de finaliser les programmes 2 et 3 de montée en débit dans le cadre du marché de travaux avec la société SOBECA et des travaux connexes (extensions SIDELC, raccordement ENEDIS).

2. Budget annexe (HT)

Le total de *l'AP/CP 2016-1 Déploiement du FttO Loir-et-Cher* n'est pas révisé et atteint 1 700 000 €.

Le CP 2018 s'élève à 1 263 084 € destinés au solde des opérations démarrées en 2017 et à la réalisation de la desserte interne de la ZA des Portes de Chambord à Mer (150 000 €), de la ZA Les plantes à Noyers-sur-Cher (150 000 €) pour une mise en service au cours du premier trimestre 2018. Un projet de desserte en fibre de la ZA de l'aérodrome du Breuil est à l'étude ainsi qu'à la Ferme de Boulogne (60 000 €).

Le total de *l'AP/CP 2017-01 Déploiement du FttO Indre-et-Loire* n'est pas révisé et atteint 600 000 €.

Cette dernière a pour objet la réalisation des sites prioritaires sur le département de l'Indre et Loire. Le CP 2018 s'élève à 366 223 € destinés à la réalisation de la ZA Polaxis (32 000 €) et des collèges pour lesquels les travaux de la phase 1 ont été finalisés courant 2017. Les travaux de la phase 2 sont achevés depuis mi-décembre. La procédure de réalisation des réceptions des travaux et des décomptes définitifs sera terminée au premier trimestre 2018.

Le total de *l'AP/CP 2016-2 Déploiement du FttH-41* est diminué de 34 649 915 € pour atteindre 25 350 085 €. Cette AP intègre les travaux d'enfouissement préventif (217 338 €) et la participation versée au délégataire (25 132 747 €) au titre du Loir-et-Cher.

Le CP 2018 s'élève à 6 580 000 € dont 100 000 € au titre des enfouissements préventifs et le solde versé au délégataire.

Il est proposé de créer une *AP/CP 2018-1 Déploiement du FttH-37* à hauteur de 27 427 143 € dont les travaux d'enfouissement préventif (200 000 €) et la participation versée au délégataire (27 227 143 €).

Le CP 2018 s'élève à 7 220 000 € dont 100 000 € au titre des enfouissements préventifs et le solde versé au délégataire.

Il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

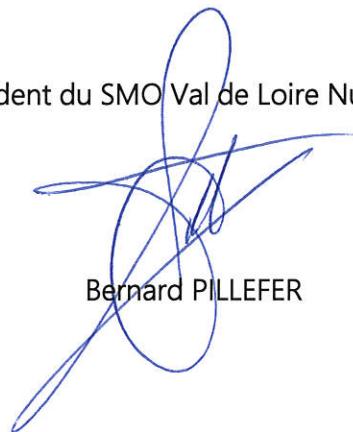
Article unique : Sont approuvées :

- la **révision** des Autorisations de Programme et leurs découpages en crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :
 - AP 2015-1 « Étude AMO 2015 »,
 - AP 2015-3 « Réalisation des opérations de Montée en Débit FTTN ».
 - 2016-1 « Déploiement du FttO 41 »,
 - 2016-2 « Déploiement du FttH-41 »,
 - 2017-1 « Déploiement du FttO- 37 ».

- La **création** de l'autorisation de programme 2018-1 « Déploiement du FttH- 37 » sur le budget annexe.

Intitulé de l'AP	nature comptable		Montant total de l'AP				Réalisé 2015 (HT)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020 et suivants
			Initial (HT)	Vote précédent (CS 04/17)	Montant révisé (CS 12/03/18)	Variation AP						
BUDGET PRINCIPAL (TTC)												
AP 2015 n°1- Etudes AMO 2015	2031/2033	frais d'études	500 000 €	239 406 €	300 000	60 594	2 970 €	120 543 €	68 642 €	90 000 €	17 845 €	0 €
AP 2015 n°3 - Réalisation des opérations de Montée en débit FttN	23153	travaux	10 600 000 €	16 446 497 €	13 232 842	-3 213 655	1 367 513 €	7 847 439 €	1 704 959 €	2 312 931 €	0 €	0 €
TOTAL budget principal			11 100 000 €	16 685 903 €	13 532 842	-3 153 061	1 370 483 €	7 967 982 €	1 773 601 €	2 402 931 €	17 845 €	0 €
BUDGET ANNEXE (HT)												
AP 2016/1 - Déploiement du FttO-Loir-et-Cher	2315	travaux	3 110 000 €	1 700 000 €	1 700 000	0			436 916	1 263 084 €		
AP 2016/2 Loir-et-Cher - Déploiement du FttH	2315/2764	travaux	60 000 000 €	60 000 000 €	25 350 085	-34 649 915			117 338	6 580 000 €	2 313 496	16 339 251
	2315	enfouissement préventif			217 338				117 338	100 000 €	0	0
	2764	DSP			25 132 747					6 480 000 €	2 313 496	16 339 251 €
AP 2017/1 -Déploiement du FttO-Indre et Loire	2315	travaux	600 000 €	600 000 €	600 000	0			233 777	366 223 €	0	0
AP 2018/1- Indre et Loire / Déploiement du FttH	2315/2764	travaux			27 427 143	27 427 143				7 220 000 €	2 506 288	17 700 855
	2315	enfouissement préventif			200 000					200 000 €		
	2764	DSP			27 227 143					7 020 000 €	2 506 288	17 700 855 €
TOTAL budget annexe			72 710 000 €	62 300 000 €	55 077 228	-7 222 771,90	0 €	0 €	788 031 €	15 129 307 €	4 819 784 €	34 040 106 €

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.